Leberbergisches Wochenblatt.

JOURNAL DU JURA, CANTON DE BERNE.

No 33.

II. Jahrgang. — *II.de Année.*

Pruntrut, Samstag den 15 August 1818. — *Porrentruy*, Samedi le 15 Août 1818.

Vermischte Nachrichten.

Bern. (Tagsazung.) In der fünfzehnten Sizung den 27 July, beschäftigte man sich mit verschiedenen Gegenständen in Betreff der Militair-Cassen. Mit vierzehn Stimmen wurde beschlossen, die noch von der Kriegsverwaltung von 1816 übrige Summe von beyläufig 100,000 Franken in die Reserve-Casse zu legen, so wie auch die jährliche Vertheilung von 50,000 Franken unter die Stände, zur Unterstüzung des Waffen-Ankaufs, fortzusezen. Hierauf wurden die von den Verwaltern der Kriegsgelder jährlich der Tagsazung abzulegenden Rechnungen näher bestimmt, und beschlossen, es sollen die Mitglieder dieser Verwaltung jährlich nur zur Hälfte erneuert werden, und jeder der drey Cassen-Verwalter vier hundert Franken jährlichen Gehalt ziehen.

In der sechszehnten Sizung den 28sten wurde die Berathung über die Militair-Cassen fortgesezt. Es ward ausgemacht, die drey durch Beschluß vom 14 August 1814 errichteten Cassen, die Kriegs-, die Ersparniß- und die Instruktions-Kasse zu benennen. Sechszehn Stimmen beschlossen, der eydgenössischen Militair-Aufsichts-Commission eine

Nouvelles diverses.

Berne. (Diète) La Diète *dans sa quinzième séance du 27 Juillet*, s'est occupée de différens objets rélatifs aux caisses militaires. Quatorze voix ont décrêté que la somme d'environ 100 mille francs, qui reste de l'administration de 1816, sera versée dans la caisse de réserve. On a décidé en suite que la distribution de 50 mille francs, qui doit être faite annuellement entre les cantons, pour faciliter leur achat d'armes, serait continuée. On a réglé la nature des comptes que les administrateurs des caisses militaires devront rendre chaque année à la Diète, et décrêté que les membres qui composent cette administration ne se renouvelleraient que par moitié chaque année. Enfin on a décidé que chacun des trois caissiers recevraient une indemnité annuelle de 400 francs.

Dans la seizième séance du 28, la discussion sur les caisses militaires a été continuée. On est convenu que les trois caisses établies par arrêté du 14 Août 1816, porteraient les noms de caisse de guerre, caisse d'épargne et caisse d'instruction. Seize voix ont décrêté que la somme de

Summe von 8000 Franken für 1818 anzuweisen; in Zukunft solle dann alljährlich ein Budjet oder Verzeichniß der erforderlichen Auslagen vorgelegt werden. Die Bestimmung der Auslagen für die eydgenössische Instruktions-Schule wurde bis auf den Zeitpunkt verschoben, wo der Plan dieser Anstalt näher bekannt werden wird. Mehrere Cantone wollten ihr sogleich eine Summe von 20,000 Franken als Minimum für ihre jährlichen Ausgaben anweisen. Es wurde eine jährliche Summe von 28,000 Franken zur Verfügung für die taktischen Uebungen vorgeschlagen; die Mehrheit der Stimmen wollte aber jeden Beschluß darüber aufgeschoben wissen, bis die Militair-Commission über diese Musterungen der Tagsazung einen Bericht wird eingegeben haben. Endlich ward der vorigen Jahres gemachte Vorschlag zu einem Konkordat über die Competenz der Criminal-Gerichte, wenn ein und eben dasselbe Individuum mehrere Verbrechen in verschiedenen Cantonen begangen hat, in Berathung genommen, und an die Commission zu noch näherer Untersuchung gewiesen.

In der siebenzehnten Sizung den 29ten beschäftigte sich die Tagsazung mit den diplomatischen Agentschaften. Der Geschäftsträger in Paris wurde auf unbestimmte Zeit, derjenige in Wien für ein Jahr bestätigt; die nämliche Bestätigung erhielt der schweizerische Agent zu Mayland. Herr Mörikofer von Thurgau ward zum Handels-Agent in Neapel ernannt; dieser Titel wurde statt des vorigen eines Consuls angenommen, ohne daß dadurch der Posten selbst in seiner Eigenschaft in irgend etwas ist verändert worden. Die Mehrheit der Stimmen wollte die Errichtung eines Consulats in Rom; zum Consul daselbst wurde Herr Snell aus Bündten erwählt. Die Ernennung eines Consuls zu Odessa ward aufgeschoben. Endlich berieth man sich über die Frage, ob es nicht nöthig wäre, Consulate in Amerika aufzustellen, woran sich der Gegenstand über die Auswanderungen in diesen neuen Welttheil natürlich anschloß. Das Vorort wurde beauftragt, über diesen Punkt weitere Erkundigungen einzuziehen und sie den Ständen mitzutheilen.

In der achtzehnten Sizung den 31sten wurde der Gegenstand eines Zwistes, der sich zwischen Appenzell (Außer Rhoden) und St. Gallen erhoben, in Berathung genommen; vierzehn Stimmen wiesen die Sache an die beyden Cantone zu gütlichem Einverständniß zurück. Auf die Anzeige des Vororts, daß noch immer keine Antwort von Wien über die Ausdehnung der Freyzügigkeit auf die der Eydgenossenschaft neu einverleibten Gebiete eingekommen sey, wurde der Vorort beauftragt, die angefangenen Unterhandlungen über diesen Gegenstand fortzusezen. Hierauf berieth man sich über den Antrag des Königreichs Sachsen zur Errichtung eines Freyzügigkeits-Vertrags mit der Eydgenossen-

8 mille francs sera assignée à la commission d'inspection militaire pour 1818 et qu'un budjet annuel sera remis chaque année pour ses dépenses. La fixation des sommes nécessaires aux dépenses annuelles de l'école d'instruction militaire a été ajournée jusqu'au moment où le plan de cette institution sera connu ultérieurement. Plusieurs cantons voulaient desuite assigner une somme de 20 mille francs, comme *minimum* de ses dépenses annuelles. On avait proposé la somme annuelle de 28 mille francs pour les exercices de tactique, mais la majorité a suspendu cette résolution jusqu'au moment, où un rapport de la commission militaire sur ces exercices même aura été remis à la Diète. La proposition faite l'année passée pour un concordat, sur la compétence des tribunaux criminels, lorsque plusieurs crimes auraient été commis par le même individu, dans divers cantons, a été discutée et renvoyée a l'examen ultérieur de la commission.

Dans la dix-septième séance du 29, la Diète s'est occupée des agences diplomatiques. Le chargé d'affaire à Paris est conservé indéfiniment et celui de Vienne pour une année. Cette confirmation a eu lieu de-même pour l'agent de Milan. Mr. Mœrikofer de Thurgovie est nommé agent de commerce à Naples, titre qu'on a substitué au précédent consulat, sans que les attributions de la place ayent été changées. La majorité se déclare pour l'établissement d'un consulat à Rome et Mr. Snell des Grisons, est nommé Consul. La nomination au consulat d'Odessa est suspendue. On a discuté ensuite la question de l'établissement de consulats en Amérique, à laquelle se lie celle de la convenance des émigrations dans le nouveau monde. Le Directoire a été chargé de prendre sur cette affaire des renseignemens ultérieurs qui seront communiqués aux cantons.

Dans la dix-huitième séance du 31, on a déliberé sur un différend qui s'est élevé entre le gouvernement d'Appenzell (rhodes extérieurs) et celui de St. Gall. Quatorze voix ont voté pour que les deux cantons terminent ce différend par la voie de la conciliation. Aucune réponse de la cour de Vienne n'étant parvenue jusqu'ici au Directoire, relativement à l'extension de l'abolition de la traite foraine aux nouvelles possessions et territoires de la confédération, le Directoire est chargé de continuer les négociations commencées. L'abolition de cette traite foraine, proposée par la cour de

schaft, welcher unter Vorbehalt einer nöthig erachteten Erläuterung in der Redaktion des Vertrags angenommen wurde.

In der neunzehnten Sizung den 1ten August beschäftigte sich die Versammlung mit einigen zwischen Ob- und Nidwalden im Canton Unterwalden bestehenden Mißhelligkeiten, wegen der freyen Niederlassung von Bewohnern von Engelberg; es wurde eine Commission nieder gesezt, um eine gütliche Ausgleichung zu versuchen und darüber Bericht abzustatten. Hierauf wurde das Gutachten der zu weiterer Prüfung des freyen Verkehrs von Lebensmitteln im Innern der Schweiz nieder gesezten Commission vernommen und in Berathung gezogen. Die Mehrheit der Stimmen bestätigte nochmals die Freyheit dieses Verkehrs als Grundsaz, und bestimmte in dieser Hinsicht auch Einiges über die Verhältnisse der Eydgenossenschaft gegen auswärtige angrenzende Staaten.

In der zwanzigsten Sizung den 4ten beschäftigte man sich mit der Liquidation der an Oesterreich habenden Anforderungen für in den Jahren 1813, 1814 und 1815 an seine Armeen gemachte Lieferungen, woran fünfzehn Cantone mehr oder weniger Antheil haben; das Resultat der darüber mit dem österreichischen Commissair Hrn. v. Mensi gepflogenen langen Unterhandlungen wurde von den Ständen genehmigt und ratifizirt. In Betreff der durch die Schleifung der Festung Hüningen verursachten Kosten-Auslagen, welche Oesterreich zurück fordert und die beyläufig auf 54,951 Gulden ansteigen, wurde ausgemacht, es solle die Bezahlung derselben auf alle Cantone nach Verhältniß der eydgenössischen Geld-Contingente eines jeden vertheilt werden. Zulezt beschäftigte sich die Versammlung mit den Handelsverhältnissen der Eydgenossenschaft, welche sich seit dem vorigen Jahre wenig verändert haben, so daß man sich darauf beschränkte, für alles, was das Interesse des schweizerischen Handels betrifft, die Sorgfalt des Vororts anzusprechen.

Waadt. Die allgemeine schweizerische Gesellschaft für die gesammten Natur-Wissenschaften war zu Lausanne den 27, 28 und 29 July versammelt. Diese Gesellschaft ist sehr zahlreich, und zählt unter ihren Mitgliedern mehrere auswärtige berühmte Gelehrte. Wir gedenken hier unter mehrern andern interessanten Gegenständen, mit denen sie sich in ihren diesjährigen Sizungen beschäftigte, eines umständlichen Berichtes des Herrn Dekan Bridel von seiner Reise in das unglückliche Bagnethal, welcher den Hrn. Staats-Rath Escher, Präsident der Linth-Commission (welcher diese verheerte Gegend gleichfalls bereiset hatte), veranlaßte, der Versammlung einen vollständigen Begriff von der Gefahr zu geben, die dem untern Wallis drohte, und die ihm noch droht. Der See hatte eine Länge

Saxe est ensuite discutée et adoptée, sauf une rédaction plus claire de la convention.

Dans la dix-neuvième séance du 1 Août, la Diète s'est occupée de quelques différends, qui existent entre le haut et le bas-Underwald pour le libre domicile des habitans d'Engelberg. Une commission est chargée de tenter un arrangement amiable dont elle fera son rapport. On a ensuite entendu et discuté le rapport de la commission nommée sur la libre circulation des denrées dans l'intérieur de la confédération. La majorité à confirmé le principe de cette liberté, et consolidé sous ce rapport les relations de la Suisse avec les états voisins.

Dans la vingtième séance du 4 Août, l'assemblée s'est sccupée de la liquidation des créances sur l'Autriche résultantes des fournitures faites à ses armées en 1813, 1814 et 1815 et auxquelles 15 cantons se trouvent plus ou moins intéréssés. Le résultat des longues conférences qui ont eu lieu avec le commissaire autrichien Mr. de Mensi, a été confirmé et ratifié par les cantons, On est convenu que la répartition des frais de la déstruction de la forteresse d'Huningue, que l'Autriche avait exigé et qui consistent dans une somme de 54951 florins, aurait lieu entre tous les cantons dans la proportion de leurs contributions fédérales. L'assemblée s'est enfin occupée des rélations commerciales de la confédération qui n'ont éprouvé que peu de changemens depuis l'année dernière, de sorte qu'on s'est borné à remettre aux soins du Directoire tout ce qui concerne l'intérêt du commerce Suisse.

Vaud. La société helvétique des sciences naturelles s'est réunie à Lausanne le 27, 28 et 29 Juillet. Elle est très nombreuse et compte parmis ses membres beaucoup de savans étrangers. Entre les différens objets intéressans qui l'ont occupée nous citerons la rélation faite par Mr. le Doyen Bridel, de sa course dans la malheureuse vallée de Bagnes, qui a fourni à Mr. Escher de la Linth, (qui s'est transporté également sur le théatre du désastre) l'occasiou de donner à l'assemblée une idée exacte du danger qu'a courru et que court encore le Bas-Valais. Le lac avait donc atteint une longueur de 10 mille pieds, une largeur moyenne de 400, une profondeur moyenne de 200, et l'on peut évaluer à 800 mil-

von 10,000 Fuß erreicht, seine Breite betrug im Durchschnitt 400 Fuß, seine mittlere Tiefe 200; seine Wassermasse, die sich in dem Behälter gesammelt, bis sie die Höhe des quer durch den Eisdamm zur Beförderung des Ablaufs gegrabenen Stollens erreicht hatte, mochte demnach 800 Millionen Cubik-Fuß betragen. Während der drey Tage, in denen das Wasser durch diesen Stollen ruhig abfloß, senkte sich der See um 45 Fuß; dies gewährte einen Abfluß von 270 Millionen Cubik-Fuß Wasser, wodurch sich die ganze nachher durchgebrochene Masse bis auf 530 Millionen verminderte. Die Wasserfluth selbst dauerte im Thale eine gute halbe Stunde; 220,000 Cubik-Fuß Wasser flossen in einer Sekunde ab. Nehmen wir nun an, sagt Hr. Escher, man hätte keinen Stollen gegraben, so wäre der See wenigstens noch um 50 Fuß höher angestiegen, ehe er die oberste Höhe des Dammes erreicht hätte; dies würde seine Wassermasse um wenigstens 950 Millionen Cubik-Fuß vermehrt haben. Dann hätte der Durchbruch ohne einigen vorherigen Abfluß, und zwar mit einer Wassermasse von 1750 Mill. Cubik-Fuß, statt nur von 530 Millionen, statt gehabt; auch wäre er, indem er sich viel später zugetragen hätte, wenn man die Zeit berechnet, die der See gebraucht, um die ganze Höhe des Eisdamms zu erreichen, gerade auf den Zeitpunkt gekommen, wo die Rhone ohnehin am stärksten angelaufen ist. So kann man behaupten, wäre ohne den gegrabenen Stollen das ganze übrige Bagnethal und die ganze Gegend um Martinach her vom Wasser verschlungen und selbst das Rhonethal in der Gegend von Aelen mit verheert worden. Leider ist die Gefahr noch nichts weniger als vorüber! man muß alle Augenblicke befürchten, daß ein neuer Gletscher-Sturz abermals einen Damm bilde, wenn nicht kräftige Rettungsmittel getroffen werden. Diejenigen, welche Herr Escher vorschlägt, bestehen darinn, daß man durch den Felsen des Mauvoisin, auf welchem der Damm aufliegt, einen Stollen grabe, wodurch das Wasser der Dranse auf den Fall einer neuen Verstopfung sichern Ablauf finden, und so die Entstehung eines neuen See's verhindert würde.

Wallis. Die Regierung von Wallis hat vernommen, daß mehrere Partikularen, die durch die Ueberschwemmung der Dranse gelitten haben, gesinnet sind, auf Steuersammeln außer dem Canton auszugehen; sie glaubt daher, das Publikum aufmerksam machen zu müssen, daß sie solche einzeln unternommene Schritte gar nicht billigen könne; sie bittet vielmehr das mildthätige Publikum nur zu denjenigen Steuern hülfreich mitzuwirken, welche von den Regierungen selbst angeordnet, oder im Namen der sämmtlichen verunglückten Gemeinden, mit Billigung des Staats-Raths von Wallis gesammelt werden.

Frankreich. Ueber die Verschwörung, von

lions de pieds cubes, la masse d'eau qui s'était accumulée dans ce réservoir, jusqu'au moment où elle est parvenue au niveau de la galerie, percée au travers de la barre pour hâter son écoulement. Le niveau du lac s'est abaissé de 45 pieds dans cet écoulement qui a eu lieu tranquillement pendant 3 jours, ce qui a diminué la masse de 270 millions de pieds cubes et réduit celle qui a formé la débacle à 530 millions; cette débacle pouvait avoir durée dans le vallon une bonne demi-heure; 220,000 de pieds cubes d'eau se sont écoulés dans l'espace d'une seconde. Supposons, dit Mr. Escher, qu'on n'eut point fait de galerie, le lac se serait élevé au moins encore de 50 pieds, avant d'atteindre le sommet de la barre, ce qui aurait augmenté sa masse d'aumoins 950 millions de pieds cubes. Alors la débacle aurait eu lieu sans aucun écoulement préalable; elle se serait élevée à 1750 millions de pieds cubes au lieu de 530 millions, et comme elle aurait eu lieu beaucoup plus tard vû le tems que l'eau aurait employé pour s'élever au sommet de la barre, elle aurait coincidé avec l'époque des plus hautes eaux du Rhône. On peut donc affirmer que, sans la galerie, les restes de la vallée de Bagnes et tous les environs de Martigny auraient été engloutis et que même la vallée du Rhône dans le district d'Aigle aurait été enveloppée dans ce désastre. Malheureusement le danger est loin d'être passé. Il est bien à craindre que la barre ne se ferme de nouveau par les nouvelles chûtes du glacier, si l'on ne prend pas des mesures efficaces. Ceux auxquelles Mr. Escher penserait, serait de percer dans le roc du Mauvoisin sur lequel la barre vient s'appuyer, une galerie qui permettrait à l'eau de la Drance de s'écouler au besoin et préviendrait la formation d'un nouveau lac.

Valais. Le Gouvernement du Valais, informé que des particuliers, qui ont souffert par l'inondation de la Drance, se disposent à aller faire des collectes dans l'étranger, croit devoir prévenir le public, que ces démarches isolées n'ont point son approbation et prie les personnes charitables de n'accueillir d'autres sollicitations que celles qui seront ordonnées par les gouvernemens eux-mêmes, ou qui seront faites au nom des communes collectivement sous l'approbation du conseil d'État du Valais.

France. Point de détails sûrs et exacts sur la conspiration, de laquelle tout le monde

der nun aller Orten die Rede ist, kennt man noch immer keine sichern und genauern Umstände; Muthmaßungen hingegen giebt es genug. Indessen wird der Proceß im Geheimen mit aller Thätigkeit eingeleitet, und bald werden die öffentlichen Debatten den Schleyer lüften.

— Nach abgehaltener Musterung der österreichischen Corps, soll ebenfalls eine allgemeine Revüe über die gesammten preußischen Armee-Corps in der Gegend von Bar le Duc statt haben; man glaubt, die drey hohen verbündeten Monarchen, der Kaiser von Oesterreich, der Kaiser von Rußland und der König von Preußen, werden derselben in Person beywohnen.

Amerika. Ein Brief aus New-York vom 19 Juny meldet, daß sich die große Meerschlange, von welcher lezthin geredet worden, vor dem Hafen von Say gezeigt habe. Mehrere Personen dieser Stadt, die sich mit dem Fischfang belustigten, hatten kaum Zeit das Ufer zu gewinnen, um sich vor dem Ungeheuer zu retten, dessen so lange bezweifeltes Daseyn nun hinlänglich bewiesen ist.

— Briefe aus Amerika, die den 24 July in London angekommen sind, stimmen alle darin überein, daß die den Spaniern gehörige Stadt Pensacola, die Hauptstadt von West-Florida, von den Truppen der vereinigten Staaten, unter Commando des amerikanischen Generals Jackson, mit Sturm genommen worden sey; fünf hundert Amerikaner wurden dabey theils getödtet, theils verwundet. Hieraus betrachtet man den Krieg zwischen Spanien und den nordamerikanischen vereinigten Staaten als offen erklärt.

s'occupe; rien que des conjectures. L'instruction du procès se fait en secrêt avec beaucoup d'activité et les débats publics ne tarderont pas d'éclaircir cette affaire.

— Après la revüe autrichienne, une revüe générale des corps d'armée prussiens doit également avoir lieu aux environs de Bar-le Duc, et l'on croit que les trois augustes alliés, les Empereurs d'Autriche et de Russie et le Roi de Prusse y assisteront.

Amérique. Une lettre de New-yorck, dâtée du 19 Juin, apprend que le fameux serpent de mer, dont il a été parlé dernièrement, a paru dans le havre de Say. Plusieurs personnes de cette ville qui se livraient à l'amusement de la pêche, n'ont eu que le tems de gagner la côte pour se mettre à l'abri des attaques de ce monstre vraiment extraordinaire, dont l'existence longtems revoquée en doute, est constatée aujourd'hui suffisamment.

— Des lettres d'Amérique arrivées à Londres le 24 Juillet, confirment toutes, que la ville espaguole de Pensacola, capitale de la Floride occidentale a été prise d'assaut par les troupes des États-Unis, commandées par le général Jackson. Cinq cents américains ont été tués ou blessés dans cette affaire. Delà on regarde la guerre comme déclarée entre l'Espagne et les États-Unis.

Avis.

Nous Bernhard Emanuel de Rodt, Grand-Baillif de Moutier Grandval, etc.

savoir faisons :

Qu'ayant été informé, que malgré l'extrême sècheresse de la saison, l'ancienne habitude de sècher le bled dans les ouvertures des voûtes de cuisine des habitations se pratiquait également.

Considérant que cette habitude du pays, toujours dangereux, ne trouve d'excuses que dans des tems d'humidité, et de récolte tardive.

Que dans la saison actuelle elle ne peut qu'être inutile et plus dangereuse encore par l'extrême combustibilité des bois de charpente et de toiture des maisons, causée par la sècheresse.

Désirant prévenir tout malheur, nous ayons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Défense est faite à tout propriétaire, fermier ou locataire de sècher le bled dans la voute de son habitation, soit de la manière qui était usitée jusqu'ici, soit de toute autre manière, qui exige l'emploi du feu sous le toit des maisons.

Sous peine en cas de contravention d'encourir les punitions que les lois infligent à ceux qui se rendent coupables de négligence, à l'égard du feu, et en cas d'incendie, provenu de cette cause, ils auront à supporter toutes les suites qui sont prévues par le réglement Souverain, sur l'assurance des bâtimens, et d'autres lois.

Réquérons tous Lieutenants de justice, Maires, préposés, gendarmes, garde-champêtres et guêts de nuit de veiller à l'exacte observation de la défense ci-dessus et de nous dénoncer tout contrevenant sans distinctiou de personne.

La présente sera publiee dans toutes les

communes, à la diligence des Maires, sur l'insertion qui en sera faite dans le journal du Jura.

Donné au château de Moutier, le 13 Août 1818.

E. de Rodt.

Des reclamations s'élevent de nouveau au sujet du payement du bois que les communes fournissent aux salpêtriers, malgré les réglemens existants qui en fixent le prix; nous avons trouvé nécessaire pour arrêter ces difficultés de rappeler à M.rs les Maires et aux parties intéressées le tarif selon lequel le bois dont s'agit doit être payé au propriétaire, savoir:

Par toise de bois verd prise dans la forêt,
de 6 pieds de Berne en hauteur,
- 6 pieds » en largeur,
- 3½ pieds » la buche,

Batz 17 pour le sapin,
dito 24 pour le foyard.

Donné au château de Moutier, le 11 Août 1818.

Le Grand-Baillif, E. de Rodt.

Les communes du Grand-Bailliage de Moutier, sont averties que d'après les règles établies pour l'administration des forêts, et d'après les ordres précis et positifs de Messeigneurs du conseil des Finances, aucun arbre ne doit être entamé pour ceuillage de poix ou résine, sans avoir été marqué par un forêstier.

A cet effet, les communes ont à s'adresser au Grand-Bailliage en désignant les localités où elles désirent la marquer, pour qu'ensuite les ordres nécessaires puissent être donnés de la part de l'Administration forêstière.

Toute contravention aux dispositifs ci-dessus, serait traitée de délit et reprise en conséquence; à quoi les gardes forêstiers veilleront dans leurs triages.

A Moutier, le 7 Août 1818.

Le Grand-Baillif, E. de Rodt.

MM. les créanciers du sieur Pierre Joseph Ory, aubergistre à Correndelin, failli, dont les créances sont vérifiées et affirmées, sont invités à se trouver le jeudi 27 Août présent mois, à huit heures du matin, au Secrétariat Baillival à Moutier.

Delémont, le 10 Août 1818.

Pour les deux Sindics provisoirs,
B. Berbier, Sindic.

Kornmarkt-Preise.

Pruntrut, am 13 August 1818.

	Das Bern-Mäs Batz.	Rap.
Mittel-Preis.		
Kernen	23	—
Mischelkorn	14	—
Haber	7	—
Gersten	13	—
Paschi	9	—
Wicken	—	—
Erbsen	—	—
Delsperg, am 12 August 1818.		
Kernen	26	—

PRIX DES GRAINS.

Porrentruy, du 13 Août 1818.

	La mesure de Berne. Batz.	Rap.
Prix moyen.		
Epeautre égrugé	23	—
Epeautre mélangé	14	—
Avoine	7	—
Orge	13	—
Borge	9	—
Vesces	—	—
Pois	—	—
Delémont, du 12 Août 1818.		
Epeautre égrugé	26	—

Mehl-Preis.

	Batz.	Rapp.
10 Pfund einzügiges kernenes Mehl	—	—

PRIX DE LA FARINE.

	Batz.	Rapp.
10 Livres de farine moulue d'un trait	—	—

Brod-Taxe.

das Pfund	Batz.	Rapp.
weißes Brod	1	5
halbweißes	1	4
raubes	1	—

TAXE DU PAIN.

la livre	Batz.	Rapp.
Pain blanc	1	5
- demi blanc	1	4
- bis	1	—

Le bœuf la liv. 2 btz. 8 rap. Le veau 2 btz. 6 rap. Le mouton 2 btz. 8 rap.